



 Manuvie

Assurance vie temporaire

Temporaire Famille^{MC} Brochure destinée aux clients

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Bien souvent, l'assurance vie temporaire constitue le bon choix parce qu'elle peut répondre à vos besoins actuels tout en s'intégrant bien à votre budget. Elle peut servir à rembourser vos dettes, hypothécaires ou autres, et à couvrir le coût des études de vos enfants.

La Temporaire Famille, offerte par Manuvie, pourrait être la solution idéale pour assurer votre protection et celle de votre famille. Contrairement aux contrats d'assurance temporaire traditionnels, elle vous fait économiser en couvrant la totalité de votre famille au moyen d'un seul et même contrat.

La temporaire famille comporte également les avantages suivants :

Une assurance souple qui évolue avec vos besoins

- Vous pouvez couvrir vos besoins de protection, temporaires et viagers, au moyen d'un seul contrat.
- Vous pouvez adapter facilement votre contrat à l'évolution de votre style de vie et de votre revenu.
- Choisissez le mode de paiement qui convient le mieux à votre budget et à vos besoins.

Un contrat facile à comprendre

- La Temporaire Famille est une assurance simple et abordable.
- Votre contrat est rédigé en termes explicites et accessibles.
- Il est facile à gérer grâce à des avis et relevés clairs et concis.



Parce que nous croyons qu'une assurance ne devrait pas servir qu'à protéger vos proches, nous avons créé Manuvie Vitalité^{MD} – une assurance vie qui récompense les saines habitudes de vie.

La Temporaire Famille — *Vitalité* vous procure une protection d'assurance, ainsi que la possibilité d'obtenir des récompenses et d'économiser sur votre prime d'assurance – pendant que vous améliorez votre santé.

Alors, allez-y et vivez votre vie comme vous le souhaitez. Consultez votre conseiller au sujet de la Temporaire Famille – *Vitalité*, ou visitez le site [Manuvie.ca/Vitalite](https://www.manuvie.ca/Vitalite) pour obtenir plus de renseignements.



Souscrire une assurance vie pourrait être la décision la plus importante que vous prendrez pour protéger l'avenir de votre famille. Si vous dotez votre famille d'un montant de protection adéquat, elle n'aura pas à craindre pour sa sécurité financière lors de votre décès.

La couverture qu'il vous faut

La Temporaire Famille vous procure une assurance pour la durée de votre choix, moyennant un coût qui demeure le même pendant la période en question. La couverture peut être renouvelée, et les taux futurs sont garantis.

Choisissez une ou plusieurs des couvertures d'assurance vie suivantes, au titre d'un seul et même contrat, pour couvrir les besoins qui vous sont propres :

- Temporaire 10 ans
- Temporaire 20 ans
- Temporaire jusqu'à 65 ans
- Temporaire viagère

Les avantages du programme Indice-santé^{MC}

À notre avis, plus vous êtes en bonne santé, moins votre assurance devrait vous coûter cher. C'est pourquoi nous accordons une importance particulière à votre état de santé et à votre style de vie, et nous vous récompensons pour votre mode de vie sain au moyen de taux améliorés.

Dans le cadre de notre programme Indice-santé, nous avons élaboré le rapport Indice-santé, unique en son genre et personnalisé, qui donne au client les résultats de certains de ses tests médicaux.

Nous envoyons ce rapport à tous les titulaires de contrats Temporaire Famille qui constituent un risque normal et qui ont subi des prélèvements sanguins.

Une protection supplémentaire

Sans frais additionnels

- Une aide financière pour vos proches sous forme d'assistance en cas de deuil
- La possibilité d'obtenir une avance sur le capital assuré en cas de maladie en phase terminale

Vous pouvez également choisir une ou plusieurs des options suivantes :

- Une protection abordable pour vos enfants, qui leur permet de souscrire une nouvelle assurance vie une fois adultes – peu importe leur état de santé – ainsi qu'une assurance maladies graves, simplement en répondant à deux questions pour déterminer l'admissibilité
- L'exonération des primes des couvertures d'assurance et de garantie complémentaire, si vous devenez invalide
- Une couverture en cas de blessures graves ou de décès accidentel
- La garantie que vous pourrez souscrire, plus tard, une assurance vie sans fournir la preuve d'assurabilité normalement exigée
- Une couverture d'assurance vie sur la tête de vos parents pour vous aider à faire face aux frais successoraux



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site **manuvie.ca**

Les produits d'assurance sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. The Vitality Group Inc., en collaboration avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, offre le programme Manuvie *Vitalité*. Le programme Manuvie *Vitalité* peut être greffé à certains contrats seulement. Le nom Vitalité est une marque de commerce de Vitality Group International Inc. que La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Le nom Temporaire Famille – *Vitalité* und La Temporaire Famille est un produit et une marque de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Veuillez consulter un représentant financier pour en savoir plus ou pour déterminer si vous êtes admissible à ce produit. Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Pour parler à un représentant de Manuvie, composez le 1-888-626-8543